

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Secondaire</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du 1er juin 2014</p> <p><input type="checkbox"/> Du au</p> <p>Fichiers à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mot-clé : CESS – Validation – Transmission des données</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ; - A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ; - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ; - Aux Organes de représentation et de coordination ; - Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ; - Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ordinaires et spécialisés ; <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux membres des services d'Inspection et de Vérification de l'enseignement secondaire ;
---	--

Signataire		
Administration : AGERS DGE0	Madame Lise-Anne HANSE, Directrice générale	
Personnes de contact		
Direction générale de l'Enseignement obligatoire Service : Sanction des études, des Jurys et de la Règlementation		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Monsieur Michel COLLARD	02/690.84.88	michel.collard@cfwb.be
Mademoiselle Isabelle D'HAERYERE	02/690.85.09	isabelle.dhaeyere@cfwb.be

Mes services reçoivent actuellement les données relatives aux procès verbaux de délivrance des CESS conférés par vos établissements scolaires par voie informatique afin de réaliser les extraits de registre.

Dans un but de simplification administrative, une application CESS a été mise au point. Celle-ci a pour objectif de permettre à mes services d'éditer et d'imprimer les CESS à partir des données informatisées que vous nous transmettez par voie électronique.

Afin de réaliser ce travail de rédaction de manière précise, les renseignements déjà reçus doivent être complétés. Je me permets dès lors d'attirer votre attention sur les modifications précisées ci-dessous au point 2 ainsi que sur l'importance de communiquer des informations précises et complètes.

Dans un souci de clarté, certaines explications complémentaires ont été apportées notamment quant au nom du chef d'établissement qui doit figurer sur le CESS, à la problématique des CEFA...

Une circulaire relative à la nouvelle procédure de validation vous parviendra prochainement.

1 OBJECTIFS

Envoi sous format informatique des données reprises par les annexes A afin de permettre l'édition des CESS par l'Administration.

2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MODIFICATIONS

Le complètement des diplômes requiert de nombreuses informations et celles-ci peuvent varier très rapidement.

C'est principalement le cas pour les références du chef d'établissement. Pour rappel, le chef d'établissement qui signera les titres est celui qui sera désigné par son Pouvoir Organisateur de manière **définitive ou temporaire** au moment des travaux de délibération de 1^{ère}, de 2^{ème} session ou autres (CPU, CEFA...).

Pour ce faire, dans le format d'une ligne de fichier (point 3.3.2), trois champs ont été ajoutés : en 17, 18 et 19, le nom, le prénom et le sexe du Chef d'établissement seront précisés.

Dans le même point 3.3.2, la multiplication des possibilités de délivrance des CESS à des dates différentes a entraîné la création d'un champ 16. Celui-ci contiendra la date d'obtention du CESS : 30 juin (1^{ère} session), 15 septembre (2^{ème} session), date de décision du conseil de recours ou de la délivrance des titres dans les CEFA, en année complémentaire au 3^{ème} degré (CPU).

Enfin un champ 20 a également été créé. Il concerne la délivrance des certificats de gestion de base. Le but de cette information est uniquement l'archivage de cette donnée pour laquelle le service sanction des études est très souvent sollicité.

Quant au champ 1, il ne sera plus utilisé par les établissements scolaires mais il est conservé pour des raisons de compatibilité avec les versions antérieures du programme.

3 FORMAT

3.1 Introduction

Pour la plupart des Pouvoirs Organisateurs, le format de fichier à transmettre en vue de permettre la réception des données reprises sur les annexes A par mes services, ne devrait pas être nouveau. En effet, les informations demandées dans le cadre de cette circulaire ont déjà fait l'objet d'une demande antérieure en vue d'alimenter le programme de gestion des extraits de registre qui est en service depuis plusieurs années dans un format très proche de celui décrit ci-dessous, et des tests d'envoi de données utilisant le format souhaité avaient été réalisés avec la plupart des Pouvoirs Organisateurs. Les rares *modifications* par rapport à ce format apparaissent *en italique*.

Présentation

Les données seront envoyées en respectant le format spécifié au point 3.3, tant pour le contenu des fichiers que pour leur nom.

Ces données seront parfois reprises sous forme de codes, décrits dans les tables ci-après (§3.2).

3.2 Tables de décodage

3.2.1 Source

La source de l'information était nécessaire pour la précédente version du programme informatique. Elle est conservée pour des raisons de compatibilité avec cet ancien programme. Les codes valides sont présentés dans la table ci-dessous. Le code 9 peut être utilisé dans tous les cas (mais les codes précédemment utilisés peuvent être conservés).

Code	Intitulé
1	Etnic
2	ProEco
3	Officiel subventionné
9	Code par défaut

3.2.2 Niveau

Les écoles fourniront toujours le code « 2 », correspondant au « CESS ».

(Cette information avait été prévue dans un cadre plus large, où les écoles auraient fourni des informations sur d'autres certificats que le CESS. Elle est conservée pour des raisons de compatibilité avec l'ancien programme.)

Code	Intitulé	Description
1	CESI	(Certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur)
2	CESS	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur
3	CESDD	Certificat d'Enseignement Secondaire du Deuxième Degré
4	Maturité	Certificat d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur

3.2.3 Forme d'enseignement

Code	Intitulé	Plein exercice ou En alternance
1	Général	
2	Technique	
3	Technique	En alternance
7	Professionnel	
8	Professionnel	En alternance
9	Artistique	
10	En promotion sociale de régime 1	

3.2.4 Session

Code	Intitulé	Date d'obtention du Cess
1	Session 1	30 juin
2	Recours externe 1	Date décision conseil de recours
3	Session 2	15 septembre
4	Recours externe 2	Date décision conseil de recours
5	CPU en 3 ^e année complémentaire (*)	Date d'obtention du CESS
6	2 ^e session reportée (*)	30 septembre
7	CEFA et Autre (*)	Date d'obtention du CESS

(*) Modification par rapport au format de 2009 - Les codes 5 à 7 n'étaient, dans la pratique, pas utilisés jusqu'à présent.

Elève manquant dans le fichier initial, détecté tardivement (après impression des CESS)

Si une école s'aperçoit tardivement qu'un élève manquait dans un fichier transmis, et que les CESS ont déjà été imprimés pour ce fichier, elle renverra l'information concernant l'élève manquant dans un nouveau fichier, dont le numéro de session sera augmenté de 10 par rapport au fichier où aurait dû figurer l'élève.

Code pour le nouveau fichier	Session	Commentaire
11	Session 1	Session 1, après impression des CESS
12	Recours externe 1	Recours externe 1, après impression des CESS
13	Session 2	Session 2, après impression des CESS
14	Recours externe 2	...
15	CPU en 3 ^e année complémentaire	
16	2 ^e session reportée	
17	Autre	

3.2.5 Section

Code	
1	Transition
2	Qualification

3.2.6 Sexe

Code	
F	Féminin
M	Masculin

3.2.7 Pays

AFGHANISTAN	AF
AFRIQUE DU SUD	ZA
AFRIQUE NON SPECIFIE	AFR
ALBANIE	AL
ALGERIE	DZ
ALLEMAGNE	DE
AMERIQUE NON SPECIFIE	AME
ANDORRE	AD
ANGOLA	AO
ANTIGUA ET BARBUDA	AG
APATRIDES OU INDETERMINEES	API
ARABIE SAOUDITE	SA
ARGENTINE	AR
ARMENIE	AM
ASIE NON SPECIFIE	ASI
AUSTRALIE	AU
AUTRICHE	AT
AZERBAIDJAN	AZ
BAHAMAS	BS
BAHREIN	BH
BANGLADESH	BD
BARBADE	BB
BELGIQUE	BE
BELIZE	BZ
BENIN	BJ
BHOUTAN	BT
BIELORUSSIE (BELARUS)	BY
BIRMANIE (MYANMAR)	MM
BOLIVIE	BO
BOSNIE-HERZEGOVINE	BA
BOTSWANA	BW
BRESIL	BR
BRUNEI	BN
BULGARIE	BG
BURKINA FASO	BF
BURUNDI	BI
CAMBODGE	KH
CAMEROUN	CM
CANADA	CA
CAP-VERT	CV
CHILI	CL
CHINE	CN
CHYPRE	CY
CITE DU VATICAN	VA
COLOMBIE	CO

COMORES	KM
CONGO (BRAZZAVILLE)	CG
CONGO (KINSHASA – ex ZAÏRE)	CD
COREE DU NORD	KP
COREE DU SUD	KR
COSTA RICA	CR
COTE D'IVOIRE	CI
CROATIE	HR
CUBA	CU
DANEMARK	DK
DJIBOUTI	DJ
DOMINIQUE	DM
EGYPTE	EG
EL SALVADOR	SV
EMIRATS ARABES UNIS	AE
EQUATEUR	EC
ERYTHREE	ER
ESPAGNE	ES
ESTONIE	EE
ETATS-UNIS	US
ETHIOPIE	ET
EUROPE NON SPECIFIE	EUR
FIDJI	FJ
FINLANDE	FI
FRANCE	FR
GABON	GA
GAMBIE	GM
GEORGIE	GE
GHANA	GH
GRECE	GR
GRENADE	GD
GUATEMALA	GT
GUINEE	GN
GUINEE BISSAU	GW
GUINEE EQUATORIALE	GQ
GUYANA	GY
HAITI	HT
HONDURAS	HN
HONG-KONG	HK
HONGRIE	HU
ILES MARSHALL	MH
ILES SALOMON	SB
INDE	IN
INDONESIE	ID
IRAK	IQ

IRAN	IR
IRLANDE	IE
ISLANDE	IS
ISRAEL	IL
ITALIE	IT
JAMAIQUE	JM
JAPON	JP
JORDANIE	JO
KAZAKHSTAN	KZ
KENYA	KE
KIRGHIZTAN	KG
KIRIBATI	KI
KOSOVO	XZ
KOWEIT	KW
LAOS	LA
LESOTHO	LS
LETONIE	LV
LIBAN	LB
LIBERIA	LR
LIBYE	LY
LIECHTENSTEIN	LI
LITUANIE	LT
LUXEMBOURG	LU
MACEDOINE	MK
MADAGASCAR	MG
MALAISIE	MY
MALAWI	MW
MALDIVES	MV
MALI	ML
MALTE	MT
MAROC	MA
MAURICE	MU
MAURITANIE	MR
MEXIQUE	MX
MICRONESIE	FM
MOLDAVIE	MD
MONACO	MC
MONGOLIE	MN
MONTENEGRO	ME
MOZAMBIQUE	MZ
NAMIBIE	NA
NAURU	NR
NEPAL	NP
NICARAGUA	NI
NIGER	NE
NIGERIA	NG
NORVEGE	NO
NOUVELLE-ZELANDE	NZ
OCEANIE NON SPECIFIE	OCE
OMAN	OM
OUGANDA	UG
OUZBEKISTAN	UZ
PAKISTAN	PK

PALAOS	PW
PALESTINE	PS
PANAMA	PA
PAPOUASIE-NOUVELLE GUINEE	PG
PARAGUAY	PY
PAYS-BAS	NL
PEROU	PE
PHILIPPINES	PH
POLOGNE	PL
PORTUGAL	PT
QATAR	QA
REFUGIES POLITIQUES	REF
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CF
REPUBLIQUE DOMINICAINE	DO
ROUMANIE	RO
ROYAUME-UNI	GB
RUSSIE	RU
RWANDA	RW
SAINT-CHRISTOPHE ET NEVIS	KN
SAINTE-LUCIE	LC
SAINT-MARIN	SM
SAINT-VINCENT ET LES GRENADINES	VC
SAMOA	WS
SAO TOME ET PRINCIPE	ST
SENEGAL	SN
SERBIE	RS
SEYCHELLES	SC
SIERRA LEONE	SL
SINGAPOUR	SG
SLOVAQUIE	SK
SLOVENIE	SI
SOMALIE	SO
SOUDAN	SD
SOUDAN DU SUD	SS
SRI LANKA	LK
SUEDE	SE
SUISSE	CH
SURINAM	SR
SWAZILAND	SZ
SYRIE	SY
TADJIKISTAN	TJ
TAIWAN	TW
TANZANIE	TZ
TCHAD	TD
TCHEQUIE	CZ
THAILANDE	TH
TIMOR-LESTE	TL
TOGO	TG
TONGA	TO
TRINITAD ET TOBAGO	TT
TUNISIE	TN
TURKMENISTAN	TM
TURQUIE	TR

TUVALU	TV
UKRAINE	UA
URUGUAY	UY
VANUATU	VU
VENEZUELA	VE
VIETNAM	VN
YEMEN	YE

YUGOSLAVIE	YU
ZAMBIE	ZM
ZIMBABWE	ZW

3.3 Format du fichier

3.3.1 Nom du fichier

Exemple 1 : Etablissement de plein exercice `2_1207__2_2_20130630_1.txt`

(Source)_ (Etablissement siège)_ (Etablissement coopérant) _ (Niveau) _ (Forme d'enseignement) _ (Date de fin de fréquentation) _ (Session)

	Description	Exemple	Séparateur	Obligatoire	En clair	Remarque
1	Source	2	_	Y	ProEco	
2	Etablissement Siège	1207	_	Y	Institut Technique des ...	
3	Etablissement Coopérant		_	Si enseignement en alternance	_	Séparateur répété si vide
4	Niveau	2	_	Y	CESS	
5	Forme Enseignement	2	_	Y	Technique	
6	<i>AnnéeScolaireDer nierJour_dt</i>	20130630	_	Y	30/06/2013	<i>Toujours le 30/06 de l'année scolaire concernée</i>
7	Session	1		Y	1 ^e session	
	Extension	.txt				

Exemple 2 : Etablissement **coopérant** en alternance `2_5441_1880_2_2_20130630_1.txt`

Dans cet exemple, l'élève a suivi sa scolarité dans l'établissement coopérant 1880 qui dépend du CEFA siège 5441 et le nom du Chef d'établissement qui figurera sur le CESS est celui de l'établissement coopérant (à préciser dans les champs 17, 18 et 19 du point 3.3.2).

(Source)_ (Etablissement siège)_ (Etablissement coopérant) _ (Niveau) _ (Forme d'enseignement) _ (Date de fin de fréquentation) _ (Session)

	Description	Exemple	Séparateur	Obligatoire	En clair	Remarque
1	Source	2	_	Y	ProEco	
2	Etablissement Siège	5441	_	Y	Institut d'Enseignement...	
3	Etablissement Coopérant	1880	_	Si enseignement en alternance	Centre Scolaire Sainte ...	
4	Niveau	2	_	Y	CESS	
5	Forme Enseignement	2	_	Y	Technique	
6	<i>AnnéeScolaire DernierJour_dt</i>	20130630	_	Y	30/06/2013	<i>Toujours le 30/06 de l'année scolaire concernée</i>
7	Session	1		Y	1 ^e session	
	Extension	.txt				

Exemple 3 : Etablissement **siège** en alternance `2_5441__2_2_20130630_1.txt`

Dans cet exemple l'élève a suivi sa scolarité dans l'établissement CEFA siège et le Chef d'établissement qui figurera sur le CESS est celui de l'établissement siège (à préciser dans les champs 17, 18 et 19 du point 3.3.2).

(Source)_ (Etablissement siège)_ (Etablissement coopérant) _ (Niveau) _ (Forme d'enseignement) _ (Date de fin de fréquentation) _ (Session)

	Description	Exemple	Séparateur	Obligatoire	En clair	Remarque
1	Source	2	-	Y	ProEco	
2	Etablissement Siège	5441	-	Y	Institut d'Enseignement...	
3	Etablissement Coopérant		-	Si enseignement en alternance	-	Séparateur répété si vide
4	Niveau	2	-	Y	CESS	
5	Forme Enseignement	2	-	Y	Technique	
6	AnnéeScolaireDer nierJour_dt	20130630	-	Y	30/06/2013	Toujours le 30/06 de l'année scolaire concernée
7	Session	1		Y	1 ^e session	
	Extension	.txt				

3.3.2 Format d'une ligne de fichier

Exemple :

```
##$#1##$#20030901##$###$#8401#|#8##$#2008#|#4#*#3101#|#4#*#6101#|#3##$#Bauduin#$#
#Estelle##$#F##$#Mons##$#BE##$#19860903##$#20010901##$###$###$#20131004##$#Dupont##$#Gé
rald##$#M##$#O
```

	Description	Exemple	Séparateur	Obligatoire?	Répétable?	En clair	Remarque
1	CESS_Numero		##\$#	N	N		
2	Section	1	##\$#	Y	N	Transition	
3	IntituléValidité_dt	20030901	##\$#	Y	N	1 ^{er} sept. 2003	
4	Dominante_ID	-	##\$#	Y	N	-	
5	OptionGroupée_ID	8401	##\$#	N	N	Education physique	
	OptionGroupéeHeures	8	##\$#	N	N	8 h	
6	Cours_ID	2008	##\$#	N	Y	Langue moderne 1 néerlandais	Doit être vide si pas d'option groupée
	CoursHeures	4	##\$#	##\$#	si Cours_ID	Y	4 h
	Cours_ID	3101	##\$#	##\$#		Y	Mathématiques
	CoursHeures	4	##\$#	##\$#		Y	4 h
	Cours_ID	6101	##\$#	##\$#		Y	Sciences
	CoursHeures	3	##\$#			Y	3 h
	...						
7	EleveNom	Bauduin	##\$#	Y	N	(id)	
8	ElevePrénom	Estelle	##\$#	N	N	(id)	
9	EleveSexe	F	##\$#	Y	N	Féminin	
10	EleveNaissanceLieu	Mons	##\$#	Y	N	(id)	
11	EleveNaissancePays	BE	##\$#	Y	N		Utiliser le sigle de la table des pays
12	EleveNaissance_dt	19940903	##\$#		y mais...	N	3 sept. 1994 si aaaa ou mm ou jj inconnus, remplacer par des zéros
13	EleveDebutFrequentation	20110901	##\$#			N	1 ^{er} sept. 2011 1 ^{er} jour de la 1 ^e année

	Description	Exemple	Séparateur	Obligatoire?	Répétable?	En clair	Remarque
	leAnneeréussie3 ^è degré_dt						réussie du cycle supérieur
14	OptionGroupeeAnterieure_ID	-	##	N	N		
15	OptionGroupeeAnterieure_Validite_dt	-	##	y si...	N		
16	DateObtentionCESS_dt	20131014	##	y	N	14 oct. 2013	30/06 ou 15/09 sauf recours externe (2,4) session différée (5,6,7)
17	DirectionNom	Dupont	##	Y	N	(id)	
18	DirectionPrénom	Gérald	##	Y	N	(id)	
19	DirectionSexe	M	##	Y	N	Masculin	
20	CertificatGestionDeBase	O		Y	N	Oui	Délivrance ou non du Certificat de Gestion de Base par l'établissement à l'élève

Ceci correspond à un élève, chaque élève étant séparé par un saut de ligne.

3.3.3 Ordre d'apparition des élèves

Les élèves devront avoir **le même ordre** d'apparition que celui de **l'annexe A** sur support papier.

3.3.4 Autre remarques

Pour tous les champs de type « integer », ne pas garder les zéros non significatifs (04=4)

4 TRANSFERT

Les écoles transmettent leurs fichiers sur serveur :

Hôte : <ftp.cess.cfwb.be>

Type : File Transfer Protocol

Port : 990

Utilisateur : un nom d'utilisateur sera transmis par mail

Mot de passe : un mot de passe sera transmis par mail.

Délais :

- Les fichiers seront transmis **au plus tard** pour le **15 juillet (annexes A de 1^è session)** et pour **le 30 septembre (annexes A de 2^è session)**.
- Tout CESS obtenu lors d'une seconde session reportée ou par recours externe fera l'objet d'un fichier spécifique qui sera transmis dans le courant **de la 1^è quinzaine de novembre au plus tard**.
- Les CESS obtenus durant l'année complémentaire au 3^è degré (CPU) ou durant l'année scolaire (CEFA) feront également l'objet d'un fichier spécifique qui sera transmis **dans le mois qui suit la délivrance du titre**.

Renseignements et contact : Michel COLLARD Tél : 02/690.84.88 michel.collard@cfwb.be

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente circulaire.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE